



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

ROSP - INDICATEURS DÉCLARATIFS POUR LE MÉDECIN TRAITANT DE L'ENFANT POUR L'ANNÉE 2021

DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2021 AU 31 JANVIER 2022 INCLUS :

POUR LES INDICATEURS DÉCLARATIFS RELATIFS À LA QUALITÉ DE LA PRATIQUE CLINIQUE :


- **Déclarez vos 3 indicateurs**, en vous connectant sur amelipro dans la rubrique *Activités > Indicateurs convention médicale (ROSP)* ou au moyen de ce formulaire, en renseignant les numérateurs et dénominateurs(1) définis pour ces indicateurs de qualité de la pratique.
- **Envoyez le formulaire complété**, par email à l'adresse suivante :
« conventionmed.cpam-belfort@assurance-maladie.fr » ou bien par courrier à votre CPAM, après l'avoir identifié à l'aide de votre cachet professionnel et de votre signature.

(1) Les numérateurs et dénominateurs sont définis dans la note méthodologique des indicateurs de qualité de la pratique pour les médecins traitants de l'enfant en ligne sur ameli.fr



ENTRE VOUS ET NOUS

**Rémunération sur objectifs
de santé publique
2021**

Scannez
le QR Code. 





CONTACT

DOCTEUR (NOM, PRÉNOM)

N°ASSURANCE MALADIE

LES INDICATEURS DÉCLARATIFS DE SUIVI DES PATHOLOGIES CHRONIQUES

INDICATEUR	Nombre de patients concernés	Dont nombre de patients respectant l'objectif
Part de vos patients de moins de 16 ans dont la courbe de corpulence (réalisée à partir de l'IMC) est renseignée dans le dossier médical au moins une fois par an		
Part de vos patients de 4 à 12 mois ayant eu un dépistage de troubles visuels et auditifs		
Part de vos patients de 3 ans à 5 ans ayant eu un dépistage de troubles du langage au moyen d'un test adapté (ERTL 4 ou autre)		

VOTRE SIGNATURE

VOTRE CACHET